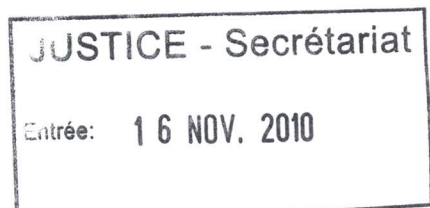


Dr. Jean Colombera
2,B, rue G.D.Josephine Charlotte
L – 9013 Ettelbrück

Ettelbrück , le 13 novembre2010



Monsieur le Ministre de la Justice François Bildgen
Centre Administratif Pierre Werner
13, rue Erasme
L-2934 Luxembourg

Monsieur le Ministre François Bildgen ,

Mercredi passé le 10 novembre, après autorisation de la part de Votre ministère , j'ai fait deux consultations au Centre Pénitentiaire de Schrassig en tant que médecin externe pour donner un avis médical à deux détenus.

Les deux détenus avaient préparé un dossier médical avec diverses analyses et résultats de différentes radiographies pour me les présenter lors de la consultation.

Or leur surprise fut grande , lorsque un membre du personnel leur a enlevé le dossier en affirmant que suite à une nouvelle directive provenant de la direction , il leur serait interdit de me présenter leur dossier lors de la consultation.

Ceci a rendu la consultation extrêmement difficile .

En plus une infirmière a été présente dans la salle de consultation pendant toute la durée de la consultation (environ 2 heures et demie) . Apparemment c'était un ordre interne provenant de la direction. Ma consultation s'est de ce fait uniquement basée sur un interrogatoire poussé sans examen clinique , vu la présence d'une tierce personne dans la salle de consultation.

J'aimerais, Monsieur le Ministre, Vous exprimer mon désaccord profond devant de telles méthodes discriminatoires. Les prisonniers , quel que soit leur motif d'incarcération , ont également droit a être examinés de façon adéquate et humaine et ceci sans aucune condition.

J'espère, Monsieur le Ministre, que la prochaine fois les conditions d'examen seront différentes et que les prisonniers aient aussi accès à une médecine de qualité selon les droits fondamentaux valables pour chaque citoyen.

En espérant que la situation va changer , recevez Monsieur le Ministre , l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Dr. Jean Colombera

